



ITT 15 jours sur personne handicapée, que faire ?

Par franck36

Suite à un harcèlement de voisinage et étant handicapé à plus de 80 pour cent j'ai eu deux agressions une avec une ITT de 15 jours et une avec une ITT de 6 jours (ce sont des ITT aggravées donc l'une passible de 5 ans de prison et de 75000 euros d'amende l'autre de 3 ans de prison et 45000 euros d'amende).....je ne connais pas la loi et n'ai pas encore d'avocat....les harcèlements continuent !!!! dois-je appeler la police ?....je n'ai pas encore d'avocat, je dois me porter partie civile, combien demander ?....je n'ai que l'aide juridictionnelle, l'avocat va-t-il s'occuper correctement de l'affaire ?....quelles démarches dois-je effectuer ?..est-ce bien la peine exigible compte tenu que ce sont des ITT aggravées ou bien..merci de vos conseils ...levasseurfranck36@yahoo.fr

Par alaintoto

Pour la police il faut vraiment DES FAITS indéniables.

Donc (apparemment) : 2 voies possibles :

- soit les faits sont vraiment "sérieux" (dans le sens où l'entend notre piètre société qui ne veut plus rien condamner) et là il n'y aurait pas besoin d'insister beaucoup auprès de la police;
- soit la police va rechigner de plus en plus à intervenir car elle va considérer que des plaintes sont réellement engagées et attend finalement l'issue (en fait ça ne la concerne plus).

Vous devriez recevoir des documents au bout de 2 ou 3 mois pour savoir où en est votre plainte. (Voir l'autre message).

Voyez aussi le maire par courrier.